

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 28 Mars 2022

L'an 2022 et le 28 Mars à 20 heures 05 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bucy-le-Roi, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à savoir la Salle du Conseil, Mairie de Bucy-le-Roi sous la présidence de son Maire, Gervais GREFFIN

Présents : M. GREFFIN Gervais, Maire, Mmes : GUERIN Sandrine, REDIN Nathalie, MM : BAROTIN Virgil, FERREIRA Federico, GUYON Gaylord, LOP Laurent, PROUST Damien, VALLEE Olivier, VAPPERAU Christophe

Excusée ayant donné procuration : Mme DUBEDAT Véronique à M. GREFFIN Gervais
Était également présent M. FRANCO Julien, secrétaire général

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/03/2022 - **Date d'affichage** : 21/03/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret et publication le 07/04/2022.

A été nommé(e) secrétaire : M. PROUST Damien

SOMMAIRE

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 - 2022-D-004

VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - 2022-D-005

CONSTATATION ET REPRISES DES RÉSULTATS 2021 POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022 - 2022-D-006

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 - 2022-D-007

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022 - 2022-D-008

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Délibération n°2022-D-004

Comme chaque année, les comptes de gestion de l'année passée (2021) sont soumis à l'examen et au vote des élus. Ces comptes de gestion sont tenus par le Trésorier-ère lié(e) à la commune. Chacun(e) pour leur part, le Trésorier-ère et le Maire doivent avoir des chiffres rigoureusement identiques.

- Les **comptes 2021 du Service des Eaux**, qui est un budget annexe au budget principal, font apparaître :

- Un excédent d'exploitation pur sur 2021 de 9 350,98 €, auquel s'ajoute un excédent cumulé de 14 490,45 €. La section est donc excédentaire de 23 841,43 €.
- Un déficit d'investissement pur sur 2021 de 7 517,91 €, auquel s'ajoute un excédent cumulé de 1 954,25 €. La section est donc déficitaire de 5 563,66 €.
- Les comptes 2021 du budget principal (budget de la commune) laissent apparaître :
 - Un déficit net de fonctionnement de 15 009,53 €, soit avec l'excédent cumulé des années antérieures (115 499,82 €), un excédent total de 84 343,63 €.
 - La section d'investissement montrait encore l'année d'avant un déficit d'investissement de 16 146,66 € ; cette année une nouvelle fois le résultat net est excédentaire de 50 400,25 €. Avec le résultat cumulé, la clôture de 2021 se monte à 34 253,59 € (excédentaire).

Au vu des différents montants exposés, tant en fonctionnement/exploitation et en investissement, et de la comptabilité tenue par le Trésorier-ère, les élus décident d'adopter à l'unanimité des présents, les comptes de gestion 2021 du Service des Eaux (budget annexe), comme de celui de la commune (budget principal).

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Délibération n°2022-D-005

Les comptes administratifs sont les comptabilités tenues par M. le Maire. Après rapprochement, ils font apparaître rigoureusement les mêmes sommes pour l'année 2021 que les comptes de gestion. Le Maire présente les différents chapitres qui sont résumés sous forme de sections dans la présente délibération.

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :
 - Exploitation :
 - o Recettes = 30 660,25 €
 - o Dépenses = 8 818,82 €
 - Résultat cumulé : + 23 841,43 €
 - Investissement :
 - o Recettes = 2 772,06 €
 - o Dépenses = 8 335,72 €
 - Résultat cumulé : - 5 563,66 €
- Pour le budget principal de la commune :
 - Fonctionnement :
 - o Recettes = 227 614,43 €
 - o Dépenses = 143 270,80 €
 - Résultat cumulé : + 84 343,63 €
 - Investissement :
 - o Recettes = 32 685,73 €
 - o Dépenses = 66 939,32 €
 - Résultat cumulé : + 34 253,59 €

Afin de laisser délibérer sereinement et voter les élus, monsieur le Maire quitte l'audience. Cela étant fait, la doyenne de l'assemblée est désignée pour présider la séance et diriger les débats, les délibérations

et les votes sur les chapitres de ces deux comptes administratifs. Mme Nathalie Redin laisse les élu-es étudier, délibérer et avoir loisir pour poser toute question. Ceci étant fait, elle met au vote les deux comptes administratifs.

Les élu-es, à l'unanimité, acceptent les présents comptes pour l'année 2021.

À son retour, monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus.

Le Maire étant sorti, le pouvoir dont il est porteur ne peut s'exprimer.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONSTATATION ET REPRISES DES RÉSULTATS 2021 POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Délibération n°2022-D-006

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année écoulée étant votés. Il est possible d'en constater les résultats et de les affecter aux budgets primitifs 2022.

- Pour le budget annexe du Service des Eaux :

- Exploitation :

- Résultat cumulé : +18 277,77 €, reporté en recettes, cpte 002 (exp.) en 2022

- Investissement :

- Résultat cumulé : - 5 563,66 €, reporté en dépenses, cpte 001 (inv.) en 2022
- Besoin de financement comblé par une recette en 1068 de + 5 563,66 €

- Pour le budget principal de la commune :

- Fonctionnement :

- Résultat cumulé : + 84 343,63 €, reporté en recettes, cpte 002 (fonct.) en 2022

- Investissement :

- Résultat cumulé : + 34 253,59 €, reporté en recettes, cpte 001 (inv.) en 2022

Après l'exposition des résultats de l'exécution de l'année 2021, les propositions d'affectations pour le budget primitif 2022, les élu-es acceptent à l'unanimité l'ensemble de ces éléments et décident de reporter les résultats tels qu'exposés

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Délibération n°2022-D-007

Après le vote de la reprise des résultats, alors que les données pour le vote des taux d'imposition directe sont connues (mais guère encore votées puisqu'elles feront l'objet de la prochaine délibération du Conseil municipal), des tarifs de l'eau (en janvier 2022), monsieur le Maire expose le travail fait sur les budgets 2022.

Il est rappelé que le vote formel se fait sur **les différents chapitres** qui sont donc observés. Certains peuvent d'ailleurs être modifiés pour tenir compte des remarques des élus.

Mais, par ailleurs, il appert que les sections sont équilibrées entre elles. **Il est nécessaire de rappeler que le budget ouvre des crédits (tant en dépenses qu'en recettes)**. Il doit être **sincère**, mais ne doit se départir de **considérations prudentielles**, surtout au vu de la période actuelle (crise sanitaire et contexte géopolitique). Il doit prendre en compte les décisions communales pour 2022, en particulier en termes de travaux, de renouvellement de matériels, de modernisations diverses ou de besoins impérieux dont ceux pour faire face à la pandémie ou de la guerre en Ukraine.

Après avoir vu l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal décide d'adopter les budgets 2022 équilibrés, tant en recettes qu'en dépenses,

- **Pour le budget annexe du Service des Eaux :**
 - Exploitation à 27 677,77 €
 - Investissement à 14 636,43 €

- **Pour le budget principal de la commune :**
 - Fonctionnement à 176 396,63 €
 - Investissement à 41 685,80 €.

Le Conseil charge le Maire de l'exécution des présents budgets.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Délibération n°2022-D-008

Les taxes directes locales sont l'un des moyens essentiels pour la commune de vivre, même dans une période difficile pour chacune d'entre nous. Les **baisses drastiques des dotations de l'État** et la difficulté et la complexité des conditions de demande d'aides alourdissent les finances, d'autant que ces éventuelles subventions sont elles-mêmes à la baisse (FaPo 2022). Par ailleurs, Il faut garder à l'esprit que la commune reste endettée pour quelques années suite à la réalisation de lourds travaux.

Il est précisé que **les bases d'imposition** évoluent régulièrement entre le prévisionnel et le réel. Depuis quelques années, **elles sont régulièrement en baisse**. Cela laisse de moins en moins de marge de manœuvre à la commune.

Depuis l'an dernier, la taxe d'habitation n'est plus du tout présente. Il faut espérer qu'elle soit partie compensée par des reversements de taxes, comme le montre l'état 1259, document qui officialise les taux d'imposition.

Il est déjà délicat de boucler le budget sans faire pleinement appel à cette marge de manœuvre : il est difficile de faire accepter que le produit attendu serve — en grande partie — à équilibrer le budget et à faire rentrer des ressources.

Cela étant, les membres du Conseil municipal, conscients qu'une somme largement supérieure aurait été plus confortable et facile, décident de ne pas faire évoluer les taux de taxe foncière et les laisse au même niveau que l'an dernier.

Ainsi, le peut-on présenter le présent tableau selon celui du Trésor :

	Bases 2021	Taux 2021	Bases prévues 2022	Taux votés 2022	Produit attendu 2022
Taxe foncière (bâti)	122 788 €	29,89 %	126 900 €	29,89 %	37 930 €
Taxe foncière (non bâti)	27 400 €	35,01 %	28 300 €	35,01 %	9 908 €
			Total		47 838 €

Constatant ce produit et le besoin de financement pour 2022, les élus décident :

- de laisser au même niveau que 2021 les taux d'imposition, à savoir :
 - o Taxe foncière (bâti) : 29,89 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 35,01 % ;
- d'atteindre le produit de 47 838 € pour 2022 compte tenu des bases annoncées.

À la majorité (pour : 6 contre : 5 abstentions : 0)

Questions diverses :

SURVOL DES LIGNES HTA

Les lignes haute tension A vont être survolées par un hélicoptère à basse altitude sur la commune du 24 mars au 15 avril 2022 pour les surveiller dans le cadre des microcoupures observées. Il est nécessaire que l'information soit donnée pour que la population soit prévenue, d'autant que ces survols peuvent effrayer certains animaux. La société délégataire est Touraine Hélicoptère.

Un message sera mis sur PanneauPocket.

COUPURE DE COURANT PROGRAMMÉE

Les services de la mairie, les entreprises et les habitants de votre commune utilisent quotidiennement l'électricité pour leurs activités professionnelles et personnelles. C'est pourquoi Enedis travaille chaque jour sur les réseaux électriques, pour les rendre plus performants, accueillir les nouveaux raccordements, éviter les pannes et intégrer les productions d'énergie renouvelable.

Dans le cadre des travaux de raccordement du site éolien d'Aschères-le-Marché, une coupure reste néanmoins nécessaire. Cette interruption aura lieu le mardi 3 mai 2022 entre 09h00 et 13h00.

Les élus considèrent qu'il faut que l'information soit diffusée, ce qui sera fait par l'intermédiaire de PanneauPocket.

POINTS DIVERS

- Espaces verts : l'entretien a été donné à M. Limasset. C'est lui qui gérera les tontes, notamment à la salle Marcelline où cela a agrainé ou bien est monté en fleurs. Beaucoup se plaignent que l'utilisation du mulching salisse les murs ou le bas des caniveaux.
- Pour les différents puits de la commune et, en particulier, celui situé au carrefour des rues de la Mairie et du Cimetière avaient été rénovés en début de mandat du maire actuel. Un

consensus se crée sur le fait de ne pas les toucher (pour les mettre à bas) ou les boucher. Les puits appartiendraient à des privés avec des droits de passage. Mais les notaires ne recopient pas forcément les droits d'usage dans les actes successifs, ce qui fait que les historiques se perdent peu à peu. D'où le fait que les habitants ne sachent pas que cela leur appartient. En revanche, il faudrait enlever les manivelles éventuellement pour éviter de les accrocher notamment lorsque des camions passent.

- Il y a une lampe à placer. Elle est pour l'instant chez l'électricien qui note que le balaste serait à acheter.
- Un point est soulevé sur les ATSEM au niveau de l'école d'Artenay. Elles sont obligatoires dans les transports scolaires pour les maternels afin de les accompagner.
- Il faudrait, à la mairie, changer la chaudière pour installer une pompe à chaleur (PAC) air-eau, avec effectivité à l'hiver prochain. Cela permettrait d'être plus tranquille, plus économique et plus écologique que la chaudière actuelle qui est assez ancienne. Il n'y a plus que la mairie qui est chauffée au fioul (le logement est chauffé par de l'électricité pour séparer les consommations).
- Le hangar photovoltaïque de la ferme du Moulin va être construit mais, compte tenu des risques et des voltages, il faut une bâche incendie supplémentaire qui est imposée par le SDIS et posée par le pétitionnaire, mais il faut quand même modifier la borne à incendie qui est à proximité également.
- La fibre doit parfois se mettre sur des poteaux indépendants, car les tests de charge pour les poteaux EDF montrent qu'ils ne supportent pas le surpoids. Cela coûte 7 000 ou 8 000 € par poteaux d'après ce qui se dit sur d'autres communes. Normalement, il devrait y en avoir assez peu (le Moulin et rue de l'Église) sur Bucy-le-Roi. Mais il faut rester prudent et en alerte sur le dossier. Il faut noter que le projet prend beaucoup de retard sur la commune, même la commune d'Artenay n'est pas entièrement couverte. Aucune date précise ne peut être encore donnée, nous n'avons que des dates-butoirs (2023). Mais comme il y a beaucoup de retard, beaucoup d'indemnités sont dues par l'entreprise.
- Compte tenu du contexte sanitaire en amélioration mais encore compliqué, ainsi que de la non-augmentation des taux d'impôts, il n'y aura pas de repas des Aînés cette année.
- Pour les lignes électriques de raccordement du champ éolien d'Aschères-le-Marché, le long de la l'autoroute A19, les travaux avancent vite et bien. Des piquets implantés en ras du talus représentent le futur boîtier (armoire). À Aschères-le-Marché, les lignes courent sont bien dans les chemins ruraux et pas ailleurs. Pour les élus, il y a beaucoup de risques qu'ils touchent les irrigations. Il faut rester vigilant-es.
- Un devis pour le panneau radar pédagogique est présenté. Il s'agit de savoir que faire et où l'implanter. Est-il possible de poser un panneau sur la départementale ? Il faut voir avec les services compétents.
- Une élue, habitant sur la rue de l'Église, voudrait que des ralentisseurs soient posés devant chez elle. Elle note que même les camions roulent vite sur cet axe.
- Pour ce qui est du devis de l'entreprise Jérémy Verbeke, il est nécessaire de voir le reprofilage de la cour de la mairie, le long de la mare et au cimetière. Au total, il y en aurait pour 6 700 € environ. Il compte 10 % d'augmentation automatique pour les futurs coûts induits par le

contexte économique actuel. Pour les élus, il faut remettre un voile géotextile en-dessous, mais il ne faut pas gratter beaucoup. Les élus donnent leur accord pour ce devis.

- Un élu demande si l'éclairage public ne pourrait et ne devrait pas être coupé totalement l'été, les journées étant assez longues ? La réponse apportée est négative, car il faut laisser un éclairage pour que les gens aient un sentiment de tranquillité et de sécurité. Par exemple, les élus relèvent que La département D2020 est éclairée en permanence à Chevilly ou à Cercottes.
- Un élu souligne qu'il faudrait faire les marquages des STOP.
- Une société de taxi qui est en train de se monter sur la commune, l'artisan-taxi demande si la mairie pouvait faire une autorisation de stationnement. Pour être taxi, les droits de stationnement donnés sont à titres gratuits. Cet habitant veut travailler avec la CPAM pour faire du transport médical, dans les faits. Il s'agit d'une forme de licence particulière. Cela lancerait sa boîte. Les élus donnent leur accord de principe.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus consultent leurs divers agendas et confirment que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 6 juin 2022 à 20h00.

Malheureusement, le lundi 6 juin s'avère être le lundi de Pentecôte, il s'agit donc d'un jour férié. Compte tenu des contraintes, la date du **lundi 27 juin 2022** aura été sélectionnée à la place *a posteriori*.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, toutes les questions, les affaires et les informations ayant été exposées, les élus ayant débattu des points à aborder, la séance est officiellement close à 23h50.

À Bucy-le-Roi, le 7 avril 2022
Le Maire

Gervais GREFFIN